

Conseil du 19 février 2019

HUIS CLOS.

PRESENTS : MM. M.PERIN, BOURGMESTRE PRÉSIDENT;
A. MATHELART, P. JENAUX, B. PATTE, J.-J. ALLART, Echevins;
A.-L. DESMIT, Présidente du CPAS;
LEMMENS A., WART E., LARDINOIS M., MEGALI H., ART J.-L., CUVELIER P., BARRIDEZ
P., MEURS-VANHOLLEBEKE N., LORIAU M.-C., BRETON J., VANCOMPENOLLE E.,
JANDRAIN M., PIRET-de FAUCONVAL C., MGHARI B., VANBENEDEN M.-C., DE
CLERCQ D. Conseillers communaux;
WALLEMACQ B., Directeur général.

OBJET. **Commission Locale de Développement Rural - Renouvellement de la composante
citoyenne - Décision**

20190219 - 2265

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1123-23;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin relatif au développement rural;

Vu l'arrêté ministériel approuvant la circulaire 2015/01 relative au Programme communal de développement rural;

Vu l'accord de principe du Conseil communal du 17 juin 2013 sollicitant le gouvernement wallon pour entamer une troisième opération de développement rural avec l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie;

Vu l'accord de Monsieur le Ministre compétent, René COLLIN dans son courrier du 27 février 2015 ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance du 26 juin 2017 arrêtant la composition de la CLDR;

Vu la délibération du Conseil communal du 21 janvier 2019 par laquelle le Conseil a décidé de procéder au renouvellement du quart communal et à appel à candidatures pour la composante citoyenne de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR);

Considérant que la CLDR doit compter entre 10 (au moins) et 30 (au plus) membres effectifs, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants ; qu'un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil communal ; que les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population ;

Considérant que, suite à un courriel envoyé aux membres de la réserve de recrutement le 22

janvier 2019, seul Mr Del Fabbro a réagi, signifiant qu'il restait candidat, et a donc été ajouté à la liste des candidats du nouvel appel;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la délibération du 21/01/2019, qui mentionnait 16 hommes et 23 femmes comme membres citoyens, alors qu'il s'agit au contraire de 16 femmes et 23 hommes;

Considérant donc qu'actuellement, 39 membres citoyens sont en ordre avec le ROI (16 femmes - 23 hommes) dont voici la proportion par village/ genre/ âge:

Frasnes-lez-Gosselies	16
Mellet	9
Rèves	8
Villers-Perwin	4
Wayaux	2

Hommes : 23

Femmes : 16

≤ 50 ans : 15

> 50 ans : 24

Considérant que 4 membres citoyens ont remis leur démission et n'ont pas été remplacés;

Considérant que 5 membres de la composante citoyenne sont démissionnaires car n'étaient pas en ordre avec le ROI en termes de participation (3 absences consécutives non excusées) et qu'aucun d'entre eux n'a donné suite au courrier envoyé le 19/12/2018;

Considérant que 2 membres sont démissionnaires de facto car devenus mandataires communaux suite aux dernières élections communales;

Considérant dès lors que 11 membres sont à renouveler (effectifs/suppléants), en tenant compte des critères de représentativité;

Considérant qu'un appel à candidature a été lancé via la page "Les Bons Villers&nous" et le site internet communal, et courait du 16 au 31 janvier 2019;

Considérant qu'à l'issue de cet appel, 21 formulaires de candidatures ont été déposés, les candidats étant repris dans le tableau ci-dessous:

Nom	Prénom	Village	Genre	Age	Profession
1. Castiaux	Nathalie	Frasnes	F	38	Agent de voyage
2. Del Fabro	Julien	Frasnes	M	71	Juriste
3. Gualandi	Pierre	Frasnes	M	67	Enseignant retraité
4. Nys	Nicolas	Frasnes	M	36	Ouvrier polyvalent
5. Patte	Bernard	Frasnes	M	54	Agriculture
6. Somers	Frédéricq	Frasnes	M	48	Police fédérale
7. Toubeau	Florence	Frasnes	F	43	Conseillère en prévention/ environnement
8. Vercauteren	Michèle	Frasnes	F	32	Secrétaire de direction / social

9. Vermuse	Didier	Frasnes	M	60	Cadre de société facilities management
10. Ghos	Muriel	Mellet	F	48	Educatrice scolaire
11. Michaux	Lucien	Mellet	M	80	Ingénieur chimiste
12. Skilbecq	René	Mellet	M	67	Ingénieur
13. Deceuninck	Stephan	Rèves	M	46	Informatique
14. Deltenre	Michel	Rèves	M	70	Recherche industrielle
15. Gosset	Christian	Rèves	M	76	Retraité
16. Kambia-Ekim	Abiré	Rèves	F	32	Vétérinaire
17. Lienard	Michel	Rèves	M	73	Professeur honoraire
18. Paulus	Philippe	Rèves	M	76	Plombier pensionné
19. Soupart	Sophie	Rèves	F	38	Nutrithérapeute
20. Goffaux	Bernard	Villers-Perwin	M	54	Ingénieur civil
21. Moroso	Jean-François	Villers-Perwin	M	44	Gestion qualité processus

Après application d'un processus de sélection (équilibre village/ genre/ âge) visant à rétablir un meilleur équilibre de la CLDR les personnes sélectionnées sont les suivantes:

Nom	Prénom	Village	Genre	Age	Profession
1. Castiaux	Nathalie	Frasnes	F	38	Agent de voyage
2. Toubeau	Florence	Frasnes	F	43	Conseillère en prévention/ environnement
3. Vercauteren	Michèle	Frasnes	F	32	Secrétaire de direction / social
4. Ghos	Muriel	Mellet	F	48	Educatrice scolaire
5. Paulus	Philippe	Rèves	M	76	Plombier pensionné
6. Skilbecq	René	Mellet	M	67	Ingénieur
7. Deceuninck	Stephan	Rèves	M	46	Informatique
8. Kambia-Ekim	Abiré	Rèves	F	32	Vétérinaire
9. Soupart	Sophie	Rèves	F	38	Nutrithérapeute
10. Goffaux	Bernard	Villers-Perwin	M	54	Ingénieur civil
11. Moroso	Jean-François	Villers-Perwin	M	44	Gestion qualité processus

Vu que ces personnes doivent être réparties en un nombre égal de membres suppléants et de membres effectifs, mais qu'elles sont au nombre de 11;

Considérant qu'il est dès lors plus simple, pour conserver l'équilibre "effectifs/suppléants", de leur attribuer le statut de la personne remplacée, organisant cette répartition de la manière suivante:

Nom/ prénom membre démissionnaire	Statut	Nom/ prénom membre remplaçant
GRYSPEERT Laurence	suppléant	CASTIAUX Nathalie
GUEUR Marie-Anne	suppléant	DECEUNINCK Stephan
JANDRAIN Marie	effectif	GHOS Muriel
LEMAITRE Dominique	suppléant	GOFFAUX Bernard

LERUTH Sylvie	suppléant	KAMBIA-EKIM Abiré
MERTENS Bernard	suppléant	MOROSO Jean-François
MGHARI Brahim	effectif	PAULUS Philippe
PARYS Delphine	effectif	SKILBECQ René
NICOLAS Renaud	effectif	SOUPART Sophie
ROBBERECHTS Jonathan	effectif	TOUBEAU Florence
THEYS Marie-Claire	effectif	VERCAUTEREN Michèle

Considérant que suite à la sélection, la répartition par village/ genre/ âge est la suivante:

Frasnes-lez-Gosselies	19
Rèves	12
Mellet	11
Villers-Perwin	6
Wayaux	2

Hommes : 28

Femmes : 22

≤ 50 ans : 27

> 50 ans : 23

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Procède à un vote par scrutin secret duquel il ressort :

Nombre de conseillers participant au vote : 21

Nombre de bulletins retirés de l'urne : 21

Répartition des votes :

Nom	Prénom	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Castiaux	Nathalie	1	19
Del Fabro	Julien	3	1
Gualandi	Pierre	4	0
Nys	Nicolas	1	1
Patte	Bernard	1	3
Somers	Frédéric	3	1
Toubeau	Florence	16	0
Vercauteren	Michèle	18	1
Vermuse	Didier	1	1
Ghos	Muriel	18	0
Michaux	Lucien	0	0

Skilbecq	René	12	2
Deceuninck	Stephan	3	18
Deltenre	Michel	2	0
Gosset	Christian	2	1
Kambia-Ekim	Abiré	0	17
Lienard	Michel	0	1
Paulus	Philippe	13	1
Soupart	Sophie	13	3
Goffaux	Bernard	3	16
Moroso	Jean-François	4	17

DECIDE:

Article unique. De fixer comme suit le renouvellement de la composante citoyenne de la Commission Locale de Développement Rural :

Membres effectifs :

Nom	Prénom
GHOS	Muriel
PAULUS	Philippe
SKILBECQ	René
SOUPART	Sophie
TOUBEAU	Florence
VERCAUTEREN	Michèle

Membres suppléants :

Nom	Prénom
CASTIAUX	Nathalie
DECEUNINCK	Stephan
GOFFAUX	Bernard
KAMBIA-EKIM	Abiré
MOROSO	Jean-François

LE CONSEIL:

LE DIRECTEUR GENERAL

(s) B. WALLEMACQ

LE DIRECTEUR GENERAL

B. WALLEMACQ



POUR EXTRAIT CONFORME LE 20/02/2019

LE BOURGMESTRE-PRESIDENT

(s) M. PERIN

LE BOURGMESTRE-PRESIDENT

M. PERIN

